Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260914-D2026_052-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Pour : 15
Contre : -
Abstention : -

Date de la convocation :
5 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation :
7 septembre 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
17 septembre 2026

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 14 septembre 2026

.....

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY, CLAUDE GUERIN,
Etaient absents : MARINE MIHALEVICH
Procurations : MARINE MIHALEVICH à FREDERIC DRELON
Secrétaire de séance : CLAUDE GUERIN

Délibération N°2026/052
RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « INITIATION AU BRETON A L'ECOLE » A L'ECOLE JULIE DAUBIE

Par courriel du 29 juin 2026, le Conseil Départemental nous a transmis le tableau définitif des interventions pour l'initiation du Breton à l'école et le montant de la participation de la Commune pour l'année scolaire 2026-2027.

Désormais, Il n'y a plus de passage de convention pour le Breton à l'école.

Le cout de l'initiation au Breton se répartit de la manière suivante :

Le cout total du dispositif est de 3 600€ pour l'année scolaire 2026-2027.
La Commune prend en charge 1 520€. Le Conseil Départemental prend à sa charge 1601.20€ et le Conseil Régional 478.80€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE la répartition proposée ci-dessus

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 14 septembre 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON

Le secrétaire de séance

CLAUDE GUERIN